



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
29 juillet 2002
Français
Original: anglais

Seconde session ordinaire de 2002
23-27 septembre 2002, New York
Point 11 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

Fonds des Nations Unies pour la population

Esquisse de programme de pays pour la Colombie*

Assistance du FNUAP proposée : 5 millions de dollars, dont
2,5 millions à prélever sur les
ressources ordinaires et 2,5 millions
à financer à l'aide de cofinancements
et/ou d'autres ressources, notamment
des ressources ordinaires

Période du programme : Cinq ans (2003-2007)

Cycle de l'assistance : Quatrième

Catégorie selon la décision 2000/19 : C

Assistance proposée par domaines de base du programme

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Hygiène de la procréation	1,65	2,0	3,65
Stratégies en matière de population et de développement	0,60	0,5	1,10
Coordination du programme et assistance	0,25	–	0,25
Total	2,50	2,5	5,00

* L'adoption d'un nouveau processus de programmation harmonisé en application des dispositions de la décision 2001/11 a retardé la présentation du présent document, la préparation des nouvelles esquisses de programme de pays ayant nécessité une période d'ajustement.



I. Analyse de la situation

1. Au cours des dernières années, la situation économique, sociale et politique de la Colombie s'est rapidement dégradée, tandis que le conflit armé s'est intensifié. En 2000, le taux de chômage a atteint des niveaux sans précédent – jusqu'à 19,2 %. Soixante pour cent des habitants vivent au-dessous du seuil de pauvreté et 23 % d'entre eux se trouvent dans une pauvreté extrême. Dans les zones rurales, les pauvres représentent jusqu'à 80 % de la population.

2. En 2000, la population colombienne était de 42,3 millions d'habitants, et son taux d'accroissement était estimé à 1,7 %. L'espérance de vie est de 72,2 ans, mais le conflit interne a fait de nombreuses victimes parmi les hommes jeunes et adultes. Leur espérance de vie estimative est inférieure de sept ans à celle des femmes.

3. L'exacerbation du conflit armé, qui s'ajoute à l'augmentation de la pauvreté, a également accéléré les déplacements de population. La population déplacée colombienne est l'une des plus nombreuse du monde, atteignant parfois, selon les estimations, jusqu'à 250 000 personnes par an. Environ 2 millions de personnes ont émigré depuis 1999.

4. En dépit de la crise sociale et économique, les principaux indicateurs de la sexualité et de l'hygiène de la procréation demeurent favorables. Le taux d'utilisation des contraceptifs des femmes vivant en couple est passé de 72 % en 1995 à près de 77 % en 2000. Soixante-quatre pour cent d'entre elles utilisent des méthodes de planning familial modernes. Le taux synthétique de fécondité a continué de s'abaisser, et s'établit à 2,6 enfants par femme. Plus de 86 % des accouchements se font dans des centres de santé.

5. Le taux de mortalité maternelle est élevé, soit 100 pour 100 000 naissances vivantes. Dans les régions touchées par le conflit armé et où la population vit dans des conditions d'extrême pauvreté, il atteint 215 pour 100 000 naissances vivantes. Le taux de fécondité des adolescentes est passé de 70 à 85 λ de 1990 à 2000, et une adolescente déplacée sur trois a été enceinte au moins une fois. Au cours de la période 1995-2000, les grossesses non désirées sont passées de 38 à près de 46 λ.

6. La violence à l'égard des femmes est omniprésente. Une loi visant à s'attaquer à ce problème a été promulguée et cette question retient de plus en plus l'attention des institutions publiques. On estime toutefois que 5 % seulement des cas sont notifiés aux autorités. Le profil VIH/sida établi selon le sexe montre que le taux d'infection progresse beaucoup plus rapidement chez les femmes. En 1996, on comptait une femme infectée pour 12 hommes, tandis qu'en 2001, ce ratio était de 1 à 4.

7. La Colombie possède un système d'assurance maladie élaboré dont le cadre normatif et réglementaire intègre une approche de l'hygiène sexuelle et procréative fondée sur le respect des droits fondamentaux. Cependant, en dépit de l'augmentation des dépenses, les questions de l'éventail des prestations et d'accès aux services restent préoccupantes. Le projet de l'assurance maladie pour tous en 2001 ne s'est pas concrétisé, et 59 % seulement des pauvres sont couverts par le système de santé. La couverture universelle des femmes enceintes et allaitantes – une priorité de l'État – n'est pas encore assurée. Les méthodes de planning familial modernes ne sont pas toujours disponibles.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

8. Le troisième programme de pays du FNUAP pour la Colombie a été initialement approuvé pour une période de quatre ans (1998-2001), pour un montant de 2,4 millions de dollars, puis prolongé d'un an.

9. Dans le cadre de la réforme du secteur de la santé, le programme a apporté un soutien à l'élaboration de normes et de règles en matière d'hygiène de la procréation ainsi qu'à leur application dans l'ensemble du pays. Dans 80 % des municipalités retenues, le personnel a reçu une formation dans le domaine de l'hygiène de la procréation tandis qu'une assistance technique a été mise en place pour améliorer les prestations. Des comités de surveillance de la mortalité maternelle et périnatale ont été créés et du matériel médical et des contraceptifs ont été distribués en vue d'améliorer la qualité des soins. Le programme a également apporté un soutien à l'organisation d'une campagne de communication de masse sur l'hygiène de la sexualité et de la procréation et sur les droits fondamentaux dans ce domaine, en vue d'accroître la demande de services. L'amélioration de la capacité de gestion des hôpitaux locaux a également permis de recouvrer certains des coûts des services d'hygiène de la procréation.

10. L'évaluation des stratégies et des résultats de programme dans le domaine de l'hygiène de la sexualité et de la procréation a montré qu'il ne suffisait pas, pour réduire la mortalité maternelle de façon significative, d'établir des normes relatives à la prestation de services de haute qualité et de former le personnel chargé de les appliquer. Il fallait encore que cette question figure parmi les priorités de l'État et qu'une approche intégrée de l'hygiène de la procréation soit mise en oeuvre.

11. Un projet pilote, offrant un éventail complet de services aux victimes de violences sexuelles, a été conçu et mis en oeuvre dans le cadre d'une initiative publique interinstitutionnelle associant divers organismes publics appartenant aux secteurs de la justice, de la sécurité sociale, de la santé et de la police. La stratégie élaborée dans le cadre du projet PNUD/FNUAP de lutte contre la violence domestique et sexuelle a réussi à faire mieux connaître les droits en matière de sexualité et de procréation en tant que droits fondamentaux. Le modèle peut être reproduit, mais il est nécessaire à cet effet de mettre en place des systèmes d'information et de communication adéquats afin d'assurer un plus large impact sur le public.

12. Dans le cadre d'un programme interorganisations des Nations Unies, le FNUAP a exécuté, dans la région de Magdalena Medio, un projet qui intégrait les questions d'hygiène sexuelle et procréative dans les interventions humanitaires en faveur des populations déplacées. Le projet présentait les droits en matière de sexualité et de procréation comme des droits fondamentaux et soulignait qu'une approche fondée sur le respect des droits était un aspect essentiel de l'autonomisation des femmes. En association avec le secteur privé et l'église, le projet a mis au point des stratégies participatives faisant appel aux groupes communautaires. La demande de services de santé de la procréation a augmenté dans cette région.

13. Le précédent programme de pays a également apporté un appui au Ministère de l'environnement, à plusieurs groupes environnementaux et centres universitaires qui s'efforcent de promouvoir l'intégration des facteurs démographiques en matière de gestion des terres et de l'environnement. Une initiative récemment lancée dans ce

domaine doit s'accompagner d'un examen plus attentif des variables démographiques pertinentes.

III. Programme proposé

14. L'objectif du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement est de contribuer à renforcer la coexistence pacifique entre Colombiens, à promouvoir une croissance économique durable, ainsi que l'équité et le bien-être pour tous dans le respect des droits fondamentaux. Dans ce cadre, l'objectif du FNUAP est d'aider les pouvoirs publics à mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans le domaine de l'hygiène de la sexualité et de la procréation et des droits qui y sont liés, ainsi que dans celui des stratégies de la population et du développement en vue de contribuer à vaincre la pauvreté, la violence et l'exclusion sociale.

15. Les résultats du programme de pays prévus sont : a) avoir contribué au renforcement de la capacité du système de santé à améliorer l'hygiène de la sexualité et de la procréation et au respect des droits qui y sont liés; b) avoir contribué au développement humain durable en traitant les facteurs et questions démographiques comme des éléments essentiels de la politique de l'État. Deux sous-programmes seront mis en oeuvre – l'un dans le domaine de l'hygiène de la procréation et l'autre dans celui des stratégies de la population et du développement.

Sous-programme relatif à l'hygiène de la procréation

16. *Produit 1 : Établissement de cadres et normes conceptuels dans le domaine de l'hygiène de la sexualité et de la procréation, de l'égalité des sexes, et des droits en matière de sexualité et de procréation, partie intégrante de la mise en oeuvre d'une législation visant à garantir à la population pauvre l'accès à ces services.* Le sous-programme consistera essentiellement à aider le Ministère de la santé à offrir un éventail complet de services d'hygiène de la procréation de haute qualité dans les hôpitaux et centres de santé de l'ensemble du pays, afin de donner accès aux services de santé à la population pauvre qui n'est pas couverte par le système de sécurité sociale.

17. Au niveau de l'administration centrale, le FNUAP contribuera à l'élaboration et l'évaluation de protocoles et de directives techniques relatives à l'hygiène de la sexualité et de la procréation. Le FNUAP apportera également un appui dans les domaines des droits en matière de procréation et dans celui de l'égalité des sexes, notamment en ce qui concerne l'élimination de la violence sexuelle et de la responsabilisation des hommes. Il contribuera également à l'élaboration d'initiatives pilotes pour assurer le retour à l'administration centrale de l'information, qui sera utilisée pour la rédaction finale des protocoles et des directives, ainsi que pour reproduire les expériences réussies.

18. Conformément aux nouveaux protocoles, le programme apportera un appui à la formation de prestataires de services dans les régions ayant des taux élevés de mortalité maternelle et de fécondité des adolescentes. Il contribuera également à l'amélioration de la qualité des services et à prévenir le VIH/sida, les grossesses non désirées, la violence sexuelle et la mortalité maternelle, grâce à l'éducation sexuelle, à l'intervention des secteurs public et privé, à la restructuration des systèmes

d'information et à l'offre de services limités de planning familial, dont les contraceptifs.

19. *Produit 2 : Amélioration de l'accès aux services d'hygiène de la sexualité et de la procréation en faveur des populations déplacées, et particulièrement des adolescents.* Le FNUAP renforcera la capacité institutionnelle des organismes qui prennent soin des populations déplacées en apportant un appui à des activités de formation du personnel aux méthodes de protection des droits de ces populations en matière de sexualité et de procréation.

20. Le FNUAP aidera également les organisations non gouvernementales à élargir leurs programmes d'information, d'éducation et de communication qui visent à informer les populations déplacées sur les questions relatives à l'hygiène et de la sexualité et de la procréation et aux droits qui y sont liés. Il contribuera aux activités de formation relatives à la prestation de services intégrés d'hygiène de la sexualité et de la procréation, y compris dans le domaine de la prévention du VIH/sida et de la violence sexuelle. Ces activités seront axées sur les besoins des adolescents déplacés.

21. Par la création d'alliances stratégiques et de partenariats avec les autres organismes des Nations Unies et les groupes de la société civile, on créera un environnement qui assurera que les lois et traités nationaux et internationaux garantissant la protection des personnes déplacées comprennent des dispositions assurant le respect de leurs droits en matière de procréation.

22. *Produit 3 : Affermissement de la volonté nationale de s'attaquer efficacement aux questions relatives à l'hygiène de la sexualité et de la procréation et aux droits qui y sont liés, en tant que priorités nationales.* En collaboration avec les parlementaires, les groupes de femmes, les organisations communautaires, les autres groupes de la société civile et les organismes des Nations Unies, le programme établira une stratégie de plaidoyer visant à donner aux collectivités les moyens d'agir et de mobiliser la société en faveur du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, en particulier dans le domaine des droits de la procréation. L'objectif est d'assurer que la réduction de la mortalité maternelle, la prévention des grossesses d'adolescentes, du VIH/sida et de la violence sexuelle deviennent des préoccupations majeures dans le processus d'élaboration des politiques aux niveaux national et local.

Sous-programme relatif aux stratégies en matière de population et de développement

23. *Produit 1 : Assurer une meilleure intégration des facteurs démographiques dans les plans de développement et les politiques nationales.* Ce sous-programme aura pour but une meilleure intégration des facteurs démographiques dans les plans et politiques de développement nationaux, y compris les stratégies et programmes de réduction de la pauvreté, en plaçant les problèmes démographiques émergeant dans le contexte de la crise politique, sociale et économique que traverse actuellement le pays. Ces questions concernent le déplacement des populations, les migrations internationales, les nouvelles structures démographiques, les nouvelles tendances en matière de sexualité et d'hygiène de la procréation et la fécondité des adolescentes. Le FNUAP apportera une assistance technique et facilitera le dialogue entre les responsables publics, les milieux universitaires et les groupes de la société civile.

24. Le FNUAP appuiera également les activités de collecte de données et la réalisation d'études et de travaux de recherche sociodémographiques contribuant à faire mieux comprendre le rôle que jouent les facteurs démographiques dans l'élaboration et le suivi des politiques sociales. Il apportera notamment une contribution en vue de l'utilisation des données du recensement de la population de 2003 pour la planification et la formulation des politiques au niveau local. Il accordera également un soutien aux établissements universitaires afin qu'ils lancent des études sur la dynamique, la composition, la structure et la répartition de la population, qui serviront à définir les politiques du secteur, en formant des spécialistes et en améliorant les réseaux de chercheurs dans le domaine des sciences sociales.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

25. L'exécution du programme proposé sera confiée à des organisations gouvernementales et non gouvernementales, en coordination avec l'Agence de coopération internationale colombienne. Le programme sera exécuté conformément aux directives établies par le FNUAP et fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Le bureau du FNUAP en Colombie sera chargé de l'évaluation et du suivi du programme, en collaboration avec les agents d'exécution et de réalisation. Un examen à mi-parcours sera effectué au début de la troisième année du programme et une évaluation du programme aura lieu en 2007.

26. Pour assurer le transfert des compétences techniques et de gestion du programme aux homologues nationaux, de même qu'un suivi et une exécution efficaces du programme, on constituera une équipe d'appui au programme, chargée d'assister le personnel national du projet dans le domaine de l'hygiène de la sexualité et de la procréation, de l'égalité des sexes, et des stratégies de population et de développement. Des consultants nationaux et internationaux, ainsi que l'Équipe des services techniques du FNUAP de Mexico, prêteront une assistance technique.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocations de ressources pour la Colombie

Objectif du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : contribuer à renforcer la coexistence pacifique entre Colombiens, promouvoir une croissance économique durable et l'équité et le bien-être pour tous dans le respect des droits fondamentaux

<i>Objectif du FNUAP</i>	<i>Résultats</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Produits et indicateurs clefs</i>	<i>Ressources</i>
Aider les pouvoirs publics à mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans le domaine de l'hygiène de la sexualité et de la procréation et des droits qui y sont liés, ainsi que dans celui des stratégies de la population et du développement en vue de contribuer à vaincre la pauvreté, la violence et l'exclusion sociale	<i>[Sous-programme relatif à l'hygiène de la procréation]</i> Avoir contribué à renforcer la capacité du système de santé à améliorer l'hygiène de la sexualité et de la procréation et au respect des droits qui y sont liés	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation accrue des services d'hygiène de la sexualité et de la procréation, notamment des soins prénatals, obstétricaux et liés à l'accouchement; prévention des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida, et des violences sexuelles • Augmentation du pourcentage de la population déplacée adolescente qui utilise les services d'hygiène de la procréation • Élaboration de politiques favorables à l'hygiène de la sexualité et de la procréation, au respect des droits y afférents et à l'égalité des sexes, et notamment à l'élimination des violences sexuelles 	<p>Produit 1 : Établissement de cadres et normes conceptuels dans le domaine de l'hygiène de la sexualité et de la procréation, de l'égalité des sexes, et des droits en matière de sexualité et de procréation, partie intégrante de la mise en oeuvre d'une législation visant à garantir à la population pauvre l'accès à ces services.</p> <p><i>Indicateurs de produits :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de normes révisées et de protocoles • Mise en place de réseaux intersectoriels (système de santé et société civile) pour la prestation de ces services • Augmentation du nombre de services administratifs, institutions et groupes locaux contribuant à l'élimination des violences sexuelles <p>Produit 2 : Amélioration de l'accès aux services d'hygiène de la sexualité et de la procréation en faveur des populations déplacées, et particulièrement des adolescents</p> <p><i>Indicateurs de produits :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du taux d'utilisation des contraceptifs, renforcement de la 	<p>Total des ressources affectées au sous-programme relatif à l'hygiène de la procréation :</p> <p>3 650 000 dollars (1 650 000 dollars sur les ressources ordinaires et 2 millions de dollars sur les autres ressources)</p>

Objectif du FNUAP	Résultats	Indicateurs	Produits et indicateurs clefs	Ressources
Idem	<p data-bbox="499 1008 716 1193"><i>[Sous-programme relatif aux stratégies en matière de population et de développement]</i></p> <p data-bbox="499 1214 716 1432">Avoir contribué au développement humain durable en considérant les facteurs et les questions démographiques</p>	<ul data-bbox="751 1008 1045 1401" style="list-style-type: none"> • Utilisation des résultats des travaux de recherche démographique dans l'élaboration et le suivi des politiques et programmes de population • Utilisation des données démographiques dans la planification du développement. 	<p data-bbox="1073 228 1570 381">prévention des maladies sexuellement transmissibles, du VIH/sida et des violences sexuelles au sein des populations déplacées, en particulier chez les adolescents</p> <p data-bbox="1073 402 1570 587">Produit 3 : Affermissement de la volonté nationale de s'attaquer efficacement aux questions relatives à l'hygiène de la sexualité et de la procréation et des droits qui y sont liés, en tant que priorités nationales</p> <p data-bbox="1073 609 1354 631"><i>Indicateurs de produits :</i></p> <ul data-bbox="1073 652 1570 987" style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'informations parues dans la presse sur les questions relatives à l'hygiène de la sexualité et de la procréation et aux droits y afférents • Augmentation du nombre de groupes communautaires ayant la capacité de mener des activités de plaidoyer dans le domaine de l'hygiène de la sexualité de la procréation et des droits y afférents, ainsi que dans celui de l'égalité des sexes <p data-bbox="1073 1008 1570 1128">Produit 1 : Assurer une meilleure intégration des facteurs démographiques dans les plans de développement et les politiques nationales</p> <p data-bbox="1073 1149 1354 1172"><i>Indicateurs de produits :</i></p> <ul data-bbox="1073 1193 1570 1432" style="list-style-type: none"> • Nombre de documents de politique publiés au cours du cycle de programmation prenant en compte les facteurs démographiques • Travaux de recherche et de collecte des données contribuant à une meilleure compréhension du rôle que jouent les 	<p data-bbox="1598 1008 1852 1193">Total, sous-programme relatif aux stratégies en matière de développement et de population :</p> <p data-bbox="1598 1214 1852 1401">1,1 millions de dollars (600 000 dollars sur les ressources ordinaires et 500 000 dollars sur les autres ressources)</p>

<i>Objectif du FNUAP</i>	<i>Résultats</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Produits et indicateurs clefs</i>	<i>Ressources</i>
	comme faisant partie intégrante des politiques publiques		<p>processus démographiques dans l'élaboration et le suivi des politiques en matière de planification régionale, de réduction de la pauvreté, et d'hygiène familiale, sexuelle et procréative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la capacité des institutions publiques concernées à intégrer les facteurs démographiques dans la planification du développement 	<p>Total coordination et appui au programme :</p> <p>250 000 dollars sur les ressources ordinaires</p>